

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DFPE 357 : Subvention à l'association Latitude Sport et Culture (19e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention de 3 000 euros à l'association « Latitude Sport et Culture » (19^e) pour son espace jeux ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 12 juin 2012

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 - Une subvention de 3 000 € est attribuée à l'association « Latitude Sport et Culture »(19^e) (16093/X04738/2012_03840)

Article 2 - La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne P001 du budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris.